VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Augustine Mercier, femme defunte de Joseph Bayle.

No 75,027 — Cour Civile de District, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 29 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 9 juin 1905, par l'Hon. John S. Pam, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

1° Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy, décédé, comme une partie défenderesse dans l'affaire intitulée "Etats Unis d'Amérique vs Irene Brooks, femme de Chas Harris, et als" No 13,132 du rôle de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ces décrites, les produits desquels ayant été par ordre de Cour déposés dans les registres de ladite Cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défenderesses, les produits ainsi déposés se montant à ladite somme de $1,000 et ladite somme étant exigible immédiatement.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumant les taxes de 1905.

L'acte de vente par devant G. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mai—7 6—juin 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Thomas J. Kennedy

No 78,160—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 9 juin 1905, par l'Hon. John S. Pam, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

1° Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy, décédé, comme une partie défenderesse dans l'affaire intitulée "Etats Unis d'Amérique vs Irene Brooks, femme de Chas Harris, et als" No 13,132 du rôle de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ces décrites, les produits desquels ayant été par ordre de Cour déposés dans les registres de ladite Cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défenderesses, les produits ainsi déposés se montant à ladite somme de $13,131 et étant exigibles immédiatement.

2° Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy, décédé, comme une partie défenderesse dans le procès intitulé "Etats Unis d'Amérique vs David Jackson et als" No 13,131 du rôle de la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ces décrites, les produits desquelles ayant par ordre de Cour déposé dans le registre de ladite Cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défenderesses, les produits ainsi déposés se montant à ladite somme de $1,000 et étant exigibles immédiatement.

Conditions—Comptant.

11 juin—11 18 22

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Pita Genovesa—

No 74,119.

Propriétés de Valeur

Dans le Sixième District.

Nos 5000-02 rue Laurel, à l'encoignure Joseph.

No 5116, rue Laurel, entre Soniat et Dufossat.

No 5118 rue Laurel entre Soniat et Dufossat.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 74,119—Cour Civile de District—Division E—MARDI, le 11 juillet 1905 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

No 1. Deux certains lots de terre ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annunciation, Arabella et Joseph, lesquels lots sont désignés par les Nos 14 et 15 sur un plan par Mondelli, architecte, daté le 5 novembre 1901, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Laurel sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot No 15 formant l'encoignure des rues Laurel et Joseph.

No 2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Soniat, Laurel et Dufossat, désigné par le No 14 sur un plan fait par F. N. Tourné, architecte, daté le 23 juin 1866, déposé en l'étude de A. B. Boudousquié, notaire, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 3. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soniat, Laurel, Annunciation et Dufossat, désigné par le No 13, dressé sur un plan par A. F. Tourné, architecte, daté le 22 juin 1866, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire, ledit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié au plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale sur l'îlet de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénande et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et être sujette aux clauses de l'hypothèque. L'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1905, en plus et au-dessus du montant de son enchère, et l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, encanteur.

Robt J. Maloney, Esq, avocat.

10 juin—10 11 18 24—juil 2 9 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme E. B. Blanco.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,428—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Antonio Blanco, présentateur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. J. Cahill, F. Rivers, avocats.

9 juin—9 13 18

[illegible] de Mme Frank Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,733 — Division [illegible] Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par la Tennessee Banking & Trust Company, exécutrice dative administrant cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Hamilton Romes, W. A. Olivier, avocat.

10 juin—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUITE et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District Division C, paroisse d'Orléans, dossier No 73,475, dans l'affaire intitulée Interdiction de Magdalena Schu, ledit ordre daté et signé le 5 juin 1905, et aussi d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District Division C, paroisse d'Orléans, Dossier No 71,474, dans l'affaire intitulée Interdiction de Mary Schulz, ledit ordre daté et signé le 5 juin 1905, et aussi d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 73,183, dans la succession de Mme Josephine M. Schu, ledit ordre daté et signé le 16 mai 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'encière publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 juillet 1905, à midi, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé (autrefois dans le Faubourg Washington) dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Bourgogne (autrefois Crapo), Remparts (autrefois Amour) et Clouet, désigné comme numéro quatre sur un plan par P. N. Judice, le 26 janvier 1866, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente cinq pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est contigu aux ci-numéros cinq et trois dudit plan, désignés par les mêmes numéros sur un plan de J. ad. D'Hémécourt, en ces actes.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Louisa, Clouet, Dauphine (autrefois Grande Hommes) et Royale (autrefois Chassoulaye), désigné comme lot vingt deux sur un plan dressé par Trastour, annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire, le 11 mars 1836, et désigné par le même numéro sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer et député voyer de ville, daté le 4 octobre 1870 et y annexé pour référence. Lequel dit lot mesurant d'après ladite plans trente et un pieds deux pouces de face à la rue Dauphine sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart de profondeur; les améliorations sont connues par le No 3 40 rue Dauphine.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Dauphine (autrefois Grande Hommes) et Royale (autrefois Chassoulaye), désigné comme lot vingt deux sur un plan dressé par Trastour, annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire, le 11 mars 1836, et désigné par le même numéro sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer et député voyer de ville, daté le 4 octobre 1870 et y annexé pour référence. Lequel dit lot mesurant d'après ladite plans trente et un pieds deux pouces de face à la rue Dauphine sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart de profondeur; les améliorations sont connues par le No 3 40 rue Dauphine.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Dauphine (autrefois Grande Hommes) et Royale (autrefois Chassoulaye), désigné comme lot vingt deux sur un plan dressé par Trastour, annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire, le 11 mars 1836, et désigné par le même numéro sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer et député voyer de ville, daté le 4 octobre 1870 et y annexé pour référence. Lequel dit lot mesurant d'après ladite plans trente et un pieds deux pouces de face à la rue Dauphine sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart de profondeur; les améliorations sont connues par le No 3 40 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec intérêt à sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantie par îlet de vendeur et hypothèque ensemble avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, le loyer devant appartenir à l'acquéreur de la date de l'acte de vente, la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur, la clause d'hypothèque devant contenir le pacte de non aliénande, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur, et devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix d'achat de ladite vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Faig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO

11 juin—11 18 25—juil 2 9 13 Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE, 2216 NORD REMPART.

LE COTTAGE DOUBLE, 3901-05 RUE ST-CLAUDE,

Et deux lots vacants contigus au cottage double,

A l'Encan à la Bourse, 311 Rue Baronne, Mardi, le 20 Juin 1905, à Midi.

SUCCESSION DE Mme SYLVIANE L. EASTON.

No 76,081—Division B. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ledit ordre daté et signé le 15 mai 1905 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 20 juin 1905 à midi, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Crapo (ou Bourgogne), Amour (ou Remparts) et Marigny, dit gné par la lettre D sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur, daté le 5 mars 1874, ou devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Dacres, ancien notaire, le 2 septembre 1874, lequel lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Amour (ou Remparts), sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2216 rue N. Remparts.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Maria et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant cinquante cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, et ont trente pieds deux pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Alvar, formant l'encoignure des rues St Claude et Alvar, et consistant du tout au précédent lot No 1 et partie du précédent lot No 2, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel il est désigné par la lettre A. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 3901-05 rue St Claude.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Maria et Barthélemy, laquelle portion de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, et ont trente pieds deux pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, et consistant de parties des précédents lots numéros deux et trois, le tout d'après le plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel il est désigné par la lettre B.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, située dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St Claude, Alvar (ci-devant Jeanne), Maria et Barthélemy, laquelle portion de terre mesure trente-deux pieds de face rue St Claude, la même largeur à l'arrière sur cent trente pieds deux pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et consiste de parties des anciens terrains Nos 3 et 4, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel il est désigné par la lettre C.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la partie à crédit s'il en a devant être attestée par des billets à ordre portant 7 pour cent d'intérêt par an garantis par hypothèque et lien de vendeur sur les propriétés vendues et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant le paiement des taxes pour l'année 1905 sur ladite propriété en entier, le prix d'adjudication et payant les actes de vente qui seront passés pardevant J. Zach Spearing, notaire, au dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera exigé au moment de la vente entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

No 819 rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Félicité Rosella Sloane.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 76,244.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—LUNDI, le 19 juin 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, et vente de se conformément à un ordre de l'Honorable M. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 76,244, daté le 7 juin 1905, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et appartenances situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 105, borné par les rues Bourgogne, Dumaine et Ste Anne, mesurant en mesure américaine vingt quatre pieds onze pouces de face à la rue Bourgogne, 24 pieds 11 pouces, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—La moitié au plus comptant et la balance, s'il y en a, payable dans un an en un billet de l'acquéreur portant cinq pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au parfait paiement avec privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses de non aliénande, cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du montant dudit billet ou en partie quelconque et toutes les autres clauses de sécurité contenues dans les actes de vente.

L'acquéreur d'assumer en sus de son enchère le paiement de tous les certificats de la vente et toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année courante de 1905, et d'accepter la police d'assurance et étant sur la propriété vendue. L'acquéreur d'avoir droit aux loyers seulement de la date de la signature de l'acte de vente et de déposer dix pour cent du montant de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Carleton Hunt, avocat.

9 juin—9 11 18 25—juil 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE

No 2539 rue Dumaine---Jolie résidence.

SUCCESSION D'OVIDE VILLERE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 76,200.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI le 28 juin 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John S. Pam, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 23 mai 1905, pour le compte de ladite succession.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Rocheblave et Bourgogne, ledit lot est désigné par le No 110 sur un plan de C. A. De Armas, daté le 7 avril 1852, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, ledit lot mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine sur 101 pieds 3 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot 109 et 101 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne sur la ligne de division du lot 111. Les améliorations consistent une jolie résidence ayant 4 chambres et galerie, bâtisse du fond, 1 chambre et 2 cabinets, citerne et latrine.

Termes et conditions—Comptant à l'adjudication, l'acquéreur devant assumer en plus et au dessus de son enchère les taxes pour l'année 1905.

Acte de vente pardevant John Wagner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John J. Darrieux, avocat.

23 mai—23—juin 4 11 18 25

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Désirable Cottage Double et Résidence.

Nos 2032 et 2034 rue Quatrième

Entre les rues Saratoga et Sud Remparts.

Succession d'Adam Gims.

No 75,685—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—JEUDI, le 29 juin à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 mai 1905, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite à savoir—

Le cottage double en bois, situé Nos 2032 et 2034 rue Quatrième, entre les rues Saratoga et Sud Remparts, contenant de chaque côté 3 chambres, dans le corps, couvert, hangar, citerne, etc., et plus complètement décrit comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Washington, St Patrick (maintenant Saratoga) et St Denis, (maintenant Sud Remparts), et mesurant trente pieds de face à ladite rue Quatrième sur quatre vingt quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite portion de terre comprenant la partie de façade du lot désigné par le No 19 dans un devis annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, ancien notaire en cette ville, le 7 juin 1859, et dans un devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 26 mars 1867, acquis par le défunt Adam Gims par acte de A. Moss, jr, notaire, le 13 mai 1886.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1905, au dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 pour hier la vente. L'acte de vente pardevant Jas C. Davey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mai—23—juin 4 11 18 25 29.

H. W. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage parmi des héritiers tous d'âge.

Cottage simple, No 2711 rue Melpomène, entre les rues Magnolia et Clara.

James Levins vs John Levins et als.

No 64,175—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—JEUDI, le 29 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de partage de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, signé en Cour ouverte le 25 mai 1905 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, désigné comme lot No 13 dans l'îlet No 84, borné par les rues Melpomène, Tonnelier, Naunell, ou ci-devant Magnolia, et Clara, sur un plan par T. Duncan, voyer de la 2me Municipalité, le 1er avril 1844 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, ledit lot de terre mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 9 pouces, étant le même propriété qui fut acquise par Nicholas Levins, décédé par achat de la Banque de l'Union de Louisiane, par un acte passé pardevant A. Mazureau, ancien notaire le 26 mai 1846, et enregistré C. O. F. 49 folio 316.

Les améliorations consistent en un cottage simple et le connu comme le No 2711 rue Melpomène, contenant 2 chambres et cuisine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1905, faisant un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication et payant pour l'acte de vente pardevant Geo. Montgomery, notaire.

Hubert M. Ansley, avocat.

24 mai—28—juin 4 11 18 25 29

Spear, Escoffier & Spear.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES, ETC.

Succession de Félicité Rosella Sloane—No 76,244—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. Par Spear, Escoffier & Spear, Placide J. Spear, encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MARDI, le 20 juin 1905, à 10 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique au No 1502 rue Ursulines, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 7 juin 1905 — Un lot de meubles de maison, etc.

Conditions—Comptant.

Carleton Hunt, avocat.

9 juin—9 14 18 20

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

NO 726 RUE ST-PIERRE.

NO 723 RUE ST-LOUIS.

NOS 512 ET 516 RUE DAUPHINE.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 21 juin 1905, à midi, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, St Pierre et Toulouse, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence de deux étages en briques ayant à peu près 10 chambres, grandes écuries. Entrée de côté, désignée par le numéro 726 rue St Pierre.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le second district dans l'îlet borné par les rues St Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B, mesurant 19 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur de 116 pieds sur les deux côtés et 19 pieds 9 pouces de large dans le fond. Désigné par le numéro municipal 723 rue St Louis. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages avec hall, 12 chambres et galerie sur le devant. Louée $30 par mois. Vendue sujet au bail sur la propriété.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District dans l'îlet borné par les rues Dauphine, St. Louis, Toulouse et Bourbon, mesurant à peu près 33 pieds de face à la rue Dauphine sur 60 pieds de profondeur plus ou moins. Les améliorations comprennent un cottage double en briques avec une cuisine à deux étages, le tout contenant 10 chambres, une allée de côté pavée en schillinger, etc. Louée $24 par mois.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, les primes d'assurance sur les polices non expirées devant être remboursées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées aux parties intéressées et toutes les autres clauses de sécurité usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905 en sus de leur enchère de payer pour tous les certificats de la vente et d'avoir droit aux loyers de la propriété seulement de la date de la signature de l'acte de vente et de déposer aux l'encanteur 10 0/0 de leur enchère au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Monsieur Rouen, notaire aux frais des acquéreurs.

11 juin—11 1—20 21

Succession de H. C. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,424 — Division E — Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. C. Miller, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Ernest T. Florance, avocat.

juin 9—9 13 18

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DE VALEUR

Dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

60 LOTS avec toutes les améliorations

Dans les localités les plus importantes et dans le centre des affaires de la

VILLE DE BATON ROUGE.

Plantation Richland et la Plantation Myrtle Grove.

DES TERRES CONTIGUES A LA VILLE DE BATON ROUGE,

Toutes augmentant en valeur tous les jours.

Grande étendue de terre dans les paroisses

E. BATON ROUGE, LIVINGSTON, MOREHOUSE, AVOYELLES, E. FELICIANA,

Toutes propriétés de valeur, conservées pendant des années et placées sur le marché pour la première fois.

A l'Encan, JEUDI, le 6 juillet 1905.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau 742 rue Commune, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans la ville de la Nouvelle Orléans, à midi, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 74,973, jugement rendu le 29 mai 1905, et signé le 2 juin 1905, dans l'affaire de la succession de Mme M. A. Pike, W. T. Doswell vs John H. Pike et als., pour un partage—

DANS LA VILLE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Julie, Church et Girod, et désignés par les numéros 31, 32 et 33, lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, savoir: Les lots Nos 31 et 32 mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de 150 pieds 5 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles et 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Church. Le lot No 33 mesurant 26 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur entre lignes parallèles de 149 pieds 2 pouces et 3 lignes, et 26 pieds de face à la rue Church, les mesures toutes plus ou moins. Sujets à un bail expirant le 30 sept. 1905.

Les améliorations consistent d'une résidence en briques connue comme No 747 rue du Camp.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet, comme la dernière propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 3 et 4 lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de 78 pieds entre lignes parallèles, les mesures toutes plus ou moins. Vendus sujet au bail. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques connue comme Nos 667 et 669 rue Julie.

PAROISSE EST BATON ROUGE.

3° Une certaine étendue de terre connue comme la Plantation Richland, située dans la paroisse Est Baton Rouge, environ deux milles et demi à l'est de la ville de Baton Rouge, sur le chemin Middle Highland, et contenant 1,037.71 acres, et est vendue ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Vendue sujette au bail expirant le 1er janvier 1906.

4° Une certaine étendue de terre en plantation dans la paroisse Est Baton Rouge, à environ six milles de la ville de Baton Rouge, contenant 600 acres, et est bornée au nord par les terres de Rickey et Courtal, à l'est par White, et Ledwich au sud par J. H. White et à l'ouest par les terres de Rickette et Harris, et est vendue ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, vendue sujette au bail expirant le 1er janvier 1906.

PLANTATION MYRTLE GROVE.

5° Plantation Myrtle Grove, composée de deux étendue de terre. 1. Une certaine étendue ou portion de terre contenant 375 acres superficielles à environ six milles au sud-est de la ville de Baton Rouge bornée par les terres de MM. Garig, Adams et Thomas réunis ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. 2. Une étendue de terre située dans la même paroisse et environ six milles au sud-est de la ville de Baton Rouge et contenant 975 acres, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la dite étendue de terre est bornée au nord par les terres de M. Thomas à l'est par les terres de M. Gardner et Jes Miller, au sud par les terres de Davenport et à l'ouest par les terres de M. Gardner et M. Garig. Vendue sujette au bail expirant le 1er janvier 1906.

6° Une certaine étendue de terre, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, sur la Rivière Amite, à environ dix sept milles de la ville de Baton Rouge, étant la partie Est de la section 49, T. 5 S. R. 2, Est district de terre de Greensburg, ladite étendue contenant 250 acres.

DANS LA VILLE DE BATON ROUGE.

7° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans la ville de Baton Rouge, paroisse Est Baton Rouge Louisiane, et désignés par les Nos 9, 10 et 12, dans l'îlet No 9, borné par les rues Florida, Convention, Huitième et Neuvième, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurant chacun 64 pieds de face à la rue Convention sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles; le lot No 12 mesurant 64 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

8° Un certain lot de terre à Baton Rouge, désigné par le No 7, dans l'îlet No 13, borné par les rues Florida, Convention, Treizième et Quatorzième et mesurant 64 pieds de face à la rue Convention, par une profondeur et façade à la rue Quatorzième de 128 pieds, et formant l'encoignure des rues Quatorzième et Convention.

9° Sept certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations situées dans l'îlet No 8 borné par les rues Florida, Convention, Cinquième et St Hypolite et désignés par les Nos 2, 3, 6, 9, 10, 11 et 12, et mesurant comme suit: Les lots 2 et 3 chacun mesurant 64 pieds de face à la rue Florida sur une profondeur entre lignes parallèles, 128 pieds; le lot No 6 mesurant 64 pieds de face à la rue St Hypolite sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles, les lots 9 10 et 11 sont contigus et mesurant chacun 64 pieds de face à la rue Convention sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Cinquième et Convention, le lot No 12 mesurant 64 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles. Vendus sujet à un bail.

10° Quatre certains lots de terre dans l'îlet No 47, borné par la Ville Espagnole, les rues Nord, Elam et Union, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6, et les lots Nos 4, 5 et 6 mesurant chacun 55 pieds 5 pouces de face à la rue Elam sur une